



Compte-rendu du Conseil Municipal

Du Samedi 30 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 janvier, à 9h30, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 22 janvier 2021 en mairie conformément à la loi.

Etaient présents : MMES DEBODE Pascale, VARLET Aline, LETURCQ Carole, DEVAUX Sandrine, DELABRE Edith, FAURE Nathalie

MM. DEVAUX Christian, VARLET Régis, DELABY Jean Pierre, LEMAIRE Philippe, ROLLIER Philippe, DELMOTTE Jacques, MORGAN Quentin, LE BOT Philippe

Etait absent excusé :

M. DELQUEUX Jocelyn

Madame DEVAUX Sandrine a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 3 décembre 2020**
- ✓ **Retrait de la délibération 2020-51 et vote du règlement intérieur du conseil municipal avec les modifications demandées par la préfecture**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager la procédure d'appel d'offres « maîtrise d'œuvre/bureau d'études » pour la construction du bâtiment regroupant le restaurant scolaire et le dortoir et signer tous les documents inhérents à la procédure**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager la procédure d'appel d'offres « maîtrise d'œuvre/bureau d'études » pour la construction du local de stockage de l'école Camille Desmoulins et signer tous les documents inhérents à la procédure**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager la procédure d'appel d'offres « maîtrise d'œuvre/bureau d'études » pour la mise en accessibilité du presbytère et signer tous les documents inhérents à la procédure**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager la procédure d'appel d'offres « bureau de contrôle/SPS » pour la construction du bâtiment regroupant le restaurant scolaire et le dortoir et signer tous les documents inhérents à la procédure**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager la procédure d'appel d'offres « bureau de contrôle/SPS » pour la construction du local de stockage de l'école et signer tous les documents inhérents à la procédure**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager la procédure d'appel d'offres « bureau de contrôle/SPS » pour la mise en accessibilité du presbytère et signer tous les documents inhérents à la procédure**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer la « convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale »**
- ✓ **Informations diverses :**
 - **Retour de la commission jeunesse sur le sondage cantine**



✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 3 décembre 2020**

Le conseil municipal approuve par **14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre** le procès-verbal du conseil municipal en date du 3 décembre 2020.

✓ **2021-01 : Retrait de la délibération 2020-51 et vote du règlement intérieur du conseil municipal avec les modifications demandées par la préfecture**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en date du 3 décembre, le conseil municipal a adopté par 13 voix Pour – 2 Contre, le règlement intérieur du conseil municipal.

En date du 5 janvier 2021, la préfecture, par le biais du contrôle de légalité, a envoyé ses observations (voir courrier joint)

Aussi, Monsieur le Maire demande aux conseillers de modifier tel qu'il est noté dans le courrier les articles cités :

- L'article 2 : convocations

La transmission dématérialisée des convocations devient désormais la règle et l'envoi postal l'exception, à la demande des conseillers uniquement.

- L'article 5 : questions orales

Un délai de 24h doit être privilégié.

- L'article 7 : commissions municipales

Monsieur le Maire informe qu'à chaque première commission, le vice-président sera élu

- L'article 16 : Déroulement de la séance

Monsieur le Maire informe que l'ajout d'une délibération de dernière minute est interdit.

Le conseil municipal retire la délibération 2020-51 et vote **12 Pour – 0 Abstention - 2 Contre** le règlement intérieur du conseil municipal

✓ **2021-02 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager les procédures d'appel d'offres « maîtrise d'œuvre/bureau d'études » pour la construction du bâtiment regroupant le restaurant scolaire et le dortoir et signer tous les documents inhérents à la procédure**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 3 décembre, il a été présenté le compte rendu de la commission travaux du 20 octobre.

Rappel des problématiques :

- Foyer rural à remettre aux normes, mais comment accueillir la cantine durant les travaux ?
- Foyer rural qui accueille la cantine et les associations, donc obligation de désinfection chaque matin par le personnel de service
- Dortoir qui n'est plus aux normes (mezzanine) et au prochain passage PMI il sera fermé (sauf si projet en cours)
- Le local de stockage de l'école est actuellement un préfabriqué comprenant des panneaux fibrociment. Il faut le démolir et en construire un autre
- Le presbytère doit être mis en accessibilité.



Le conseil municipal autorise à **14 Pour – 0 Abstention - 0 Contre** Monsieur le Maire à engager les procédures d'appel d'offre « maîtrise d'œuvre / bureau d'études » pour la construction du bâtiment regroupant le restaurant scolaire et le dortoir et signer tous les documents inhérents à la procédure.

- ✓ **2021-03 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager les procédures d'appel d'offre « maîtrise d'œuvre/bureau d'étude » pour la construction du local de stockage de l'école Camille Desmoulins et signer tous les documents inhérents à la procédure**

Dans la continuité de la délibération précédente, Monsieur le Maire explique qu'il y a plusieurs projets et que dans le cadre du plan de relance nationale, les dotations risquent d'être conséquentes. Il rappelle les priorités ❶ restaurant scolaire et dortoir ❷ le local de stockage de l'école ❸ la mise en accessibilité du presbytère.

Pour rappel, le local de stockage serait prévu dans la prolongation du préau. Le local actuel sert à l'école (vélos, archives...), à l'ALSH et l'APE.

Le conseil municipal autorise à **14 Pour – 0 Abstention - 0 Contre** Monsieur le Maire à engager les procédures d'appel d'offre « maîtrise d'œuvre / bureau d'études » pour la construction du local de stockage de l'école Camille Desmoulins et signer tous les documents inhérents à la procédure.

- ✓ **2021-04 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager les procédures d'appel d'offres « maîtrise d'œuvre/bureau d'études » pour la mise en accessibilité du presbytère et signer tous les documents inhérents à la procédure**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le presbytère n'est plus aux normes.

Le gaz a été coupé car la chaudière ne fonctionne plus.

Le projet n'est pas figé mais il convient de faire une mise en accessibilité du rez-de-chaussée. Si le bâtiment est rénové, l'étage ne sera pas ouvert au public.

De plus, le bâtiment accueille les coffrets France Telecom et l'armoire électrique du foyer rural.

Le conseil municipal autorise à **14 Pour – 0 Abstention - 0 Contre** Monsieur le Maire à engager les procédures d'appel d'offres « maîtrise d'œuvre / bureau d'études » pour la mise en accessibilité du presbytère et signer tous les documents inhérents à la procédure.

- ✓ **2021-05 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager les procédures d'appel d'offres « bureau de contrôle/SPS » pour la construction du bâtiment regroupant le restaurant scolaire et le dortoir et signer tous les documents inhérents à la procédure**
- ✓ **2021-06 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager les procédures d'appel d'offres « bureau de contrôle/SPS » pour la construction du local de stockage de l'école et signer tous les documents inhérents à la procédure**
- ✓ **2021-07 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager les procédures d'appel d'offres « bureau de contrôle/SPS » pour la mise en accessibilité du presbytère et signer tous les documents inhérents à la procédure**

Monsieur VARLET explique que le SPS intervient tout au long de l'opération de construction : de sa conception à sa finalisation.

C'est une obligation légale permettant d'évaluer les risques pour le chantier et pour les interventions.



Le conseil municipal autorise à **14 Pour – 0 Abstention - 0 Contre** Monsieur le Maire à engager les procédures d'appel d'offre « bureau de contrôle / SPS »

- Pour la construction du bâtiment regroupant le restaurant scolaire et le dortoir
- Pour la construction du local de stockage de l'école Camille Desmoulins
- Pour la mise en accessibilité du presbytère

✓ **2021-08 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer la « convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale »**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune est responsable du marquage au sol en agglomération et le Département hors agglomération.

Néanmoins, par le biais de la convention, le Département peut prendre en charge le marquage par le biais de leurs services tel que : marques blanches, bandes de guidages, flèches d'affectation...

Le conseil municipal autorise à **14 Pour – 0 Abstention - 0 Contre** Monsieur le Maire à signer « la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale

✓ **Informations diverses :**

○ **Retour de la commission jeunesse sur le sondage cantine**

La commission jeunesse (plus Monsieur LE BOT) s'est réunie 4 fois afin de rédiger, dépouiller et analyser le sondage effectué pour la restauration scolaire.

La diffusion s'est faite par les écoles. Ainsi, 99 familles ont répondu sur 106 familles fréquentant ce service.

Les retours sont plutôt positifs.

Les points retenus :

- Régularité des enfants
- Cantine par obligation, contraintes familiales
- Garantir l'équilibre nutritionnel
- Local : pourrions-nous avoir du pain local et non livré par API ?

○ **Bulletin communal et la publication des élus Mouchin Demain**

Monsieur le Maire demande à préciser la question

Madame Faure explique qu'il y a une différence entre l'envoi et la publication (photos, couleur, mise en page)

Monsieur le Maire explique que c'est une page expression libre et non une parution politique ou propagande

○ **Avec la probabilité en forte augmentation d'un confinement, recensement des personnes en difficulté avec la MDPH : point d'étape**

Madame DEBODE explique au conseil municipal qu'une rencontre avec la MDPH s'est déroulée il y a 15 jours. Le but était de faire connaissance et qu'ils nous présentent leurs objectifs.

Madame DEBODE explique que le secteur « personnes isolées » est actuellement en train de fusionner avec le secteur « personnes porteuses de handicap ». A ce jour, une personne est recrutée sur notre secteur mais n'a pas encore pris son poste.

Il faut rechercher une exhaustivité du registre communal des personnes à risque, assurer la promotion et l'information quant à l'existence de ce registre, organiser des campagnes d'appels téléphoniques pour lutter contre l'isolement.

A ce jour, 9 personnes sont recensées auprès de la MDPH. Celles-ci ont reçu un courrier les invitant à se faire connaître auprès de la mairie.



- ***Avec la probabilité en forte augmentation d'un confinement, dispositif avec les écoles pour éviter la rupture pédagogique : prêt de PC ?***

La réponse a déjà été apportée sur ce sujet

Ce problème doit être remonté auprès des conseils d'écoles. Aucune demande n'a été faite en mairie.